

## Criminalisation du sexe

Nous assistons collectivement à une curieuse évolution de notre monde occidental. Alors que la jouissance à atteint des sommets en terme de confort, nous n'en héritons nullement en retour une certaine quiétude, comme la naïveté populaire s'y attendrait, mais au contraire une tension délétère dans le lien social et en particulier dans les relations entre hommes et femmes.

De même que l'on aurait pu croire à une libéralisation récente du sexe, à une sorte d'apogée de permissivité quant à sa pratique, en vérité c'est exactement de l'opération inverse dont il s'est agi. En effet, sous couvert d'une prolifération des images du sexe, via la pornographie qui s'expose absolument partout, il y a eu la mise en œuvre d'un re-serrage du refoulement sexuel, désormais massif et généralisé. D'ailleurs les divers mouvements de dénonciation actuels qui accusent le mâle contemporain de tous les maux possibles pour en faire un pur prédateur, en est une traduction parmi d'autres. Les tribunaux se trouvent ainsi devenir les lieux privilégiés où est adressée une revendication sthénique témoignant d'une absence de division, comme le provoque la persuasion d'être dans son *bon droit* absolu. Mais, malgré divers abus, il n'y a pourtant pas à ne retenir seulement que cet aspect de la plainte hystérique. Car certaines de ces situations qui se déroulent dans les prétoires, méritent d'être appréhendées bien autrement.

Face à la diversité des cas particuliers, il s'agit chaque fois d'entendre combien le sexe chez l'être parlant est un fait de culture voire même davantage, une condition de la civilisation, cela depuis la plus haute époque, ce qui ne devrait pas manquer d'extraire définitivement le *parlêtre* de toute référence au simplisme supposé d'un socle constitué par sa biologie. Ne percevons-nous pas que l'ordre proprement symbolique qui avait toujours présidé aux relations entre les hommes et les femmes et qui avait donc porté la sexualité à son plus haut degré de raffinement pour en faire une pratique sacrée sous les bons auspices du grand Autre, semble devenu incapable de contenir les multiples dérives ? Mais desquelles parlons-nous exactement ?

Même si notre intérêt vise à éclairer le désir commun auquel nous souhaitons donner toute la dignité possible y compris à travers les formes les plus pathologiques, notre clinique si elle se veut un peu rigoureuse, se doit de faire

une nette distinction entre ce qui relève du délit pur et ce qui concerne des déviances que par commodité nous allons dénommer transgressives, car ces deux champs, bien qu'étant aisément confondus, ne sont pas pour autant équivalents.

Il semblerait toutefois que les conduites qui visent une transgression s'avèrent de plus en plus rares, même si elles continuent d'exister car pour qu'elle puisse se réaliser, faut-il encore que le sujet soit logiquement référé à la Loi symbolique, à écrire avec un L majuscule. Or, la maladie spécifiquement contemporaine concerne plutôt des personnes qui n'étant pas articulées à ladite Loi, ne se situent pas lors d'un éventuel passage à l'acte ou d'un acting out, dans la moindre transgression. S'explique à cette occasion une forme de renversement dialectique. S'il se trouve que le chemin du sexuel implique communément la castration et le refoulement pulsionnel, le génital qui peut se révéler à tort sous des allures de fausse liberté sexuelle, s'avère être étonnamment un nouveau moyen efficace d'évitement du sexuel. Ce n'est en général que parce que dans l'après-coup, l'analyste peut être amené à rappeler la fonction fondamentale de la parole et de ce fait, ramener les lois qu'implicitement celle-ci charrie, que peut surgir dans l'énonciation de celui-ci quelque chose d'un interdit qui était d'abord passé parfaitement inaperçu pour le patient. Vous noterez qu'il s'agit là d'autre chose que d'énoncer simplement un interdit sur un mode éducatif, lequel comme on le sait est une invitation à l'outrepasser, ce qui n'est pas du tout résolutif. Nous évoquons précisément à ce propos la formule paulinienne, à savoir que c'est la Loi qui fait le péché, car à n'en pas douter c'est bien elle qui fait le prix du crime comme le souligne Lacan dans ses *Écrits*. Cette dernière remarque pour essayer de dire l'étroite latitude disponible afin d'intervenir de manière juste dans le discours analytique, c'est-à-dire parvenir à formuler un dire ou plutôt un mi-dire qui ne soit ni complaisance, ni complicité d'une jouissance, ni interdit rédhibitoire, mais mise de l'accent sur une énonciation. Car elle seule peut faire advenir un interdit symbolique en acte, ce qui est tout à fait autre chose. Une équivocité signifiante dans le meilleur des cas, peut en effet défaire une pulsion. La parole est la seule modalité opératoire dont nous disposons pour aller à contre courant d'un désir individualiste sans aucune barrière, limite ou repère et qui provoque des attentes hédoniques irréalistes du fait de la rupture préalable de ce lien entre le désir et sa Loi. D'ailleurs, la loi réelle cette fois-ci, l'appareil législatif, s'il a pour vertu nécessaire de réprimer certains excès, doit nous faire appréhender également qu'il tente d'assurer dans le lien social une humanisation du Réel du non rapport sexuel réitérant la permanence de son enjeu décisif collectivement.

Car il n'y a pas de rapport naturel au sexe. Le sexe implique toujours un embarras y compris au moment de sa découverte. Au-delà des questions d'identification,

comme de celle non moins importante de la situation du phallus entre des partenaires, pouvoir se référer au signifiant homme ou femme aujourd'hui n'est plus en odeur de sainteté. Pourtant c'est toujours la tierceté phallique qui interdit cette naturalité animale dans la relation entre homme et femme. Évacuer cette fonction phallique, c'est éradiquer toute notion d'ordre et aussi de manière annexe toute culpabilité laquelle nous sociabilise et peut rendre à l'occasion, un peu intelligent. L'éthique, cette instance qui discrimine le bien du mal, repose au départ sur le sexuel. Si le désir sexuel est déprécié au profit d'une simple jouissance corporelle, d'un frotti-frotta, se trouve emportée par la même occasion tout l'appareillage éthique et par exemple la dimension de la pécabilité peut disparaître, fermant l'accès à la faute et à sa possible rédemption. De plus, la clinique révèle que là où le non rapport n'a plus cours en tant que référence, c'est la rencontre entre homme et femme qui s'en trouve profondément affecté, disons que plus exactement, le Réel du non rapport dans sa déliaison à la Loi symbolique mute en un réel de l'impossible rencontre. Le prix à payer pour cette opération, est bel et bien le sacrifice de la dimension phallique.

Alors pour continuer à déployer le tableau que dessine les grandes interrogations de notre époque, soulignons celle que l'on n'ose malheureusement plus poser au regard du sexe. Il y a essentiellement la question de la place centrale qui a été réservée à la pédophilie et qui constitue dans notre modernité le véritable point aveugle. À l'évidence celle-ci effectivement bénéficie d'un traitement tout à fait spécial, mêlant l'horreur à l'opprobre, accompagnée d'une dénonciation généralisée sur la place publique, ce qui se répercute au sein des familles, où elle est instrumentalisée par exemple au profit des mères lors d'une procédure de divorce dans le but d'obtenir une garde exclusive reposant sur la disqualification cynique du père, sans qu'il y ait pour autant de raison objective valable. On notera la disparité surprenante à l'œuvre dans un abord qui d'un côté normalise complètement socialement l'homosexualité, pendant que de l'autre, est radicalement diabolisé la pédophilie, bien que relevant pourtant presque exactement de la même structure. Cette manière tendancieuse de considérer le statut de l'enfant tient sans doute à un refus portant sur les clefs fondamentales de l'enseignement freudien. Qu'est-ce que ce dernier nous apprend dans son complexe d'Œdipe au-delà de la structuration du désir par l'interdit de l'inceste, si ce n'est qu'il existe une sexualité infantile, dans laquelle l'enfant n'est pas nécessairement passif, mais en quête fantasmatique eu égard à l'adulte qui représente pour lui le grand Autre, ce qu'il nomme tentative de séduction. Une telle lecture a contribué à rendre la psychanalyse scandaleuse dès son origine à l'époque viennoise, voire encore de nos jours tout aussi bien. Pourtant, maintenir la récusation d'une forme de sexualité chez le plus jeune enfant conduit à envisager ultérieurement la scène du désir en général, en terme de victime, de prédation et de

traumatisme. Autant de manières de ne pas reconnaître la responsabilité du sujet qui traversé par une sexualité refuse de s'en reconnaître le siège à défaut d'en être l'auteur. Ainsi seule l'analyse peut savoir à quel point l'enfant n'est pas moins habité que l'adulte par les tourments sexuels. Ce qui a sans doute changé, c'est que la sexualité des enfants a d'abord été très durement réprimée par la tradition sous le coup des impératifs religieux, pour aboutir actuellement à un apparent débridement, qui toutefois ne s'accompagne pas davantage aujourd'hui qu'hier, à une levée du refoulement. Faut-il rappeler que la tromperie conjugale produit toujours autant de remous, pas seulement dans le petit cercle de l'intimité conjugale ou celui plus élargi de la famille dont font partie les enfants, mais y compris chez un large public, ce qui fait les choux gras d'une presse spécialisée devenue experte dans la traque des personnalités politiques, des célébrités du show-biz ou des têtes couronnées. Sous une fausse autorisation au dépassement qui n'est pas moins délétère en terme d'éclatement du cadre fantasmatique, se profile le retour d'un ordre moral d'airain qui signe l'ignorance des adultes en matière de questions fondamentales concernant l'enfant, toléré à l'unique condition que rien ne vienne troubler la pureté idéale, comme l'innocence légendaire dont on souhaite l'auréoler.

Pour trancher définitivement sur ces quelques rappels sociologiques, rappelons que Lacan subordonne les conditions d'existence du sujet à un algorithme fécond : *S barré poinçon de petit a*. Celui-ci nous indique que l'objet causal qui est immatériel et usiné par la parole, doit nécessairement s'effacer du champ phénoménal pour parer à la dissolution du sujet par l'angoisse. Le sujet qui n'est qu'un effet de coupure lié au renvoi d'un signifiant à l'autre, ne peut résider qu'au lieu de ce défaut entre les signifiants, au même titre que l'objet comme reste qui vient lui aussi à choir entre eux. Ainsi, la transgression concerne avant tout des particularismes du fantasme fondamental et ne relève par conséquent pas d'une quelconque tératologie. Malgré l'ampleur parfois extrême des exactions transgressives, ceux qui s'y livrent ne sont pas pour autant des monstres et demeurent à part entière dans le giron de notre humanité. La visée de telles pratiques concerne une tentative de suture de la béance structurale inhérente au signifiant, elle désigne une annulation de la coupure qui éradique l'existence du sujet au profit de la promotion d'un objet de substitution mis au-devant de la scène, puisque la pulsion n'est plus refoulée et au nom duquel, sont outrepassées non seulement les barrières habituelles de la morale, mais aussi de la pudeur, comme l'arrêt qu'inflige communément le dégoût. Cet objet qui ne manque pas, promeut dès lors, une sorte de dépendance qui oblige à une vérification toxicomaniaque de sa présence constante. À travers cette dynamique, nous mesurons immédiatement l'écart qui consiste à vivre pour le sujet sous le coup d'un désir puisque le phallus comme but ultime, s'il fomenté à son tour une forme de dépendance, il reste néanmoins voilé et ne peut

s'évoquer que par le biais d'une métaphore, pendant que l'objet petit a causal ne peut d'appréhender que comme métonymie et manque.

Enfin, pour parachever tout à fait le rappel des diverses facettes de l'expression de la destitution phallique dans notre monde, il nous faut encore ajouter une tendance globale à la désépécification de la sexuation et des positions sexuées qui vise à une égalisation telle, qu'elle autorise chaque individu, je ne dis pas encore sujet, à choisir selon son propre caprice, s'il relève du *il*, du *elle*, des deux à la fois, ou d'aucun de ces déterminant et plus encore, à exiger dès lors que la science mette le corps anatomique en conformité avec de telles spéculations. Folie pure. Freud ne suggère-t-il déjà pas explicitement la dissociation entre position sexuée et anatomie, affirmant par exemple que la névrose est malposition du sujet dans la sexuation, qui par le refus de la castration peut faire d'une hystérique féminine un vrai mâle ou d'une névrose obsessionnelle masculine un sujet féminisé ? Quid dans le cas de l'intervention réelle dans la chair corporelle, de l'Autre, de son désir et de sa demande, lieu décisif où se fomentent dès avant la naissance, une assignation sexuée dans le discours ? Sans doute qu'avec le concours de la science, il y a dans ces démarches une complicité avérée qui vise à la forclusion non seulement de l'Autre, mais aussi du référent phallique qui institue à travers les logiques de *l'avoir* ou de *l'être*, du *pour tout* ou du *pas tout*, une disparité des places, des devoirs et des prérogatives qui invitent chacun à vivre en vertu de son sexe qui est toujours aussi prise en compte de l'altérité.

Pour conclure, malgré la relative noirceur des constats qui précèdent, il faut aussi témoigner d'une immense surprise. Car quand quelqu'un s'engage à venir parler sur un temps long, cette dimension phallique effacée du social mais qui continue à circuler dans le signifiant peut se reconstituer spontanément, se reconstruire, se régénérer et prendre effet au niveau d'une subjectivité particulière. L'intelligence du *parlêtre* tient à sa capacité de substitution laquelle est fondement même de la métaphore. Et n'est-ce pas ce qui donne à notre entreprise tout son poids et sa dignité ?

Je vous remercie.

Gérard Amiel  
Trieste Juin 2022